

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES
DES ENGIN DE TP (VRS - VGP)



Téléphone : 06.10.87.17.10
E-mail : vgp.conform@gmail.com

Date	22 déc. 2025
N° de client	20
N° de rapport	TP7-8695
N° interne de contrôle	13
Prochaine vérification	22 déc. 2026

- ☒ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☐ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... **Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité**

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI	
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL				
Nom	FABRICE SMITH	Société	WACKER NEUSON	Signature

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL	
Marque : WACKER NEUSON	MARQUE VÉHICULE
Modèle : DW40	
N° de Série : WNCD2513K00000902	TYPE
CATÉGORIE : 8 : Tombereau > 4,5 T (automoteur articulé)	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 4000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2025	Kilomètre
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 1	N° du Parc
LEVAGE : Non	

REMARQUES	
Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :
Une contre-visite sera obligatoire :

Oui
Non

LE CONTRÔLEUR	
Nom : GUILLAUME FOIRIEN	Société : VGP CONFORM

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		TOMBEREAU (INITIAL)			
VGP CONFORM		N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN		Rapport N° : TP7-8695	
GUILLAUME FOIRIEN		Date : 22 déc. 2025		Prochaine contrôle : 22 déc. 2026	
		Marque WACKER NEUSON		Modèle DW40	
		Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui	
				Client : WACKER NEUSON	
				N° de Série WNCD2513K00000902	
				Une contre visite sera obligatoire : Non	
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION				TYPE DE VÉRIFICATION	
État de propreté de l'appareil satisfaisant		Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)	
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)		Non		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)	
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil		Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)	
Zone sécurisée pour les essais		Oui			
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL					
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture					
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)					
Documents réglementaires à présenter		B D NEO V/F N°		Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH...)	
Certificat de conformité + épreuve de mise en service		☒ ☐ ☐ V		Mécano soudures – état général – usure	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)		☒ ☐ ☐ V		Articulations – axes – bagues	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)		☐ ☐ ☒ V		Raccordements hydrauliques	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)		☒ ☐ ☐ V		Fixation de l'outil	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)		☐ ☐ ☒ V		Attache rapide (état, fonctionnement)	
Groupe de puissance		B D NEO V/F N°		Verrouillage attache rapide	
Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement)		☒ ☐ ☐ V		Autre dispositif :	
Protection des parties tournantes (courroies, hélices)		☒ ☐ ☐ V		Poste de conduite	
Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)		☒ ☐ ☐ V		Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)	
Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)		☒ ☐ ☐ V		Structure ROPS/FOPS (présence, état...)	
Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)		☒ ☐ ☐ V		Cabine (état, vitre,...)	
Joint tournant (état, étanchéité)		☒ ☐ ☐ V		Siège (état, réglages, fixations...)	
Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)		☒ ☐ ☐ V		Ceinture de sécurité	
Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)		☒ ☐ ☐ V		Essuie-glaces, lave-glaces	
Batteries et coupe-batterie (état et fixations)		☒ ☐ ☐ V/F		Rétroviseurs	
Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)		☒ ☐ ☐ V/F		Issue de secours	
Isolations phoniques des capots moteurs		☒ ☐ ☐ V		Eclairage route/travail et gyrophare	
Châssis		B D NEO V/F N°		Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)	
Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)		☒ ☐ ☐ V		Fonctionnement et repérage des commandes	
Fixation contrepoids		☒ ☐ ☐ V		Tableau de bord	
Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)		☐ ☐ ☒ F		Caméra/écran de travail	
Autre dispositif :		☐ ☐ ☐		Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)	
Avertissement des zones dangereuses		☒ ☐ ☐ V		Dispositifs réglementaires	
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur		☒ ☐ ☐ V		Équipement contre l'incendie	
Transmission		B D NEO V/F N°		Si oui : date de la dernière vérification annuelle	
Moteurs de translation et réducteurs		☒ ☐ ☐ V		Abaque(s) de charge (CMU = 4000 Kg)	
Raccordements hydrauliques		☒ ☐ ☐ V		Indicateurs de dévers	
Ponts – Différentiels – Cardans		☒ ☐ ☐ V		Indication puissance acoustique	
Train porteur		B D NEO V/F N°		Valeur mesurée au décibel mètre: 101 dB	
Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)		☒ ☐ ☐ V		Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)	
Vérins de direction (fixations, fuites...)		☒ ☐ ☐ V/F		Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)	
Chaînes – Patin – Galets		☐ ☐ ☒ V		Autre dispositif :	
Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes		☐ ☐ ☒ V/F		☐ ☐ ☐	
Autres :		☐ ☐ ☐			
ACCESSOIRES					
Benches (R 4324-2 à 3, 8, 16 et 17)					
Signalisation zone et utilisation dangereuse		☒ ☐ ☐			
Fonctionnement des commandes en position neutre		☒ ☐ ☐			
Dispositif de protection contre le retournement ou les chutes		☒ ☐ ☐			

CONTRÔLEUR		TOMBEREAU (INITIAL)			
VGP CONFORM		N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN		Rapport N° : TP7-8695	
GUILLAUME FOIRIEN		Date : 22 déc. 2025		Prochaine contrôle : 22 déc. 2026	
		Marque WACKER NEUSON		Modèle DW40	
		Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui	
				Client : WACKER NEUSON	
				N° de Série WNCD2513K00000902	
				Une contre visite sera obligatoire : Non	
ESSAI DE FONCTIONNEMENT					
	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	☒	☐	☐	F	
Dispositif « homme mort »	☐	☐	☒	F	
Contacteur de siège	☒	☐	☐	F	
Commande de direction	☒	☐	☐	F	
Direction de secours (suivant capacité)	☐	☐	☒	F	
Frein de service	☒	☐	☐	F	
Frein de parc / Frein de secours	☒	☐	☐	F	
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)					
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : Kg m					
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)					
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge					
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge					
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge					
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)					
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.					
Vérin de :					
Vérin de :					
EXAMENS ET ÉPREUVES					
Examen d'adéquation	☐	☐	☒		
Examen de montage et d'installation. (Recommandé mais pas obligatoire)	☐	☐	☐		
Épreuve statique (1h, 100 mm à la descente)	☐	☐	☒		
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m	☐	☐	☒		
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)					
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m					
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?					
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?					